

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP****Séance du 23 Janvier 2023**

<b>Nombre de Conseillers</b>
En exercice : 14
Présents : 08
Absents : 06
Votants : 08
<b>Date de la convocation</b>
18/01/2023
<b>Date d'affichage convocation</b>
18/01/2023
<b>Date d'affichage de la liste des délibérations</b>
02/02/2023
<b>Secrétaire de séance :</b>
Marie Hélène Dulac

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de janvier, à huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick PROVOST, Maire.

**Etaients présents :** Patrick Chabert, Marie Hélène Dulac, Olivia Lops, Jean-Marc Pellissier, Chantal Pithoud, Patrick Provost, Raymonde Rey, Nathalie Vergne.

**Absents :** Jean-Luc André, Kenty Blanc, Antoine Chauvet, Bernard Chêne, Reine Court, Amélie Milleret.

**OBJET : Motion contre le projet de Zone Spéciale Carrières**

M.le Maire rappelle au conseil municipal que les ministères de la transition écologique et de l'industrie ont pour projet la création d'une Zone Spéciale Carrières qui impacterait l'ensemble de la Maurienne afin de fournir en gypse l'entreprise de Placoplâtre.

A ce jour, aucune communication n'a été faite sur ce sujet et seulement 2 membres de la commission nationale du débat public ont rencontré les maires des communes concernées. Des premiers éléments connus, de nombreuses incohérences existent dans ce dossier. Si aujourd'hui, le territoire de Saint François Longchamp n'est pas impacté directement par ce projet de futurs gisements de gypse, les élus et la population s'inquiètent de ce projet porté par l'Etat et son impact sur l'environnement, la production de poussières, l'impact paysager et les nuisances créées par le transport des matériaux pour la vallée et son développement touristique.

Actuellement, la Maurienne accueille déjà le chantier du Lyon-Turin générant un niveau de nuisance important sur les communes de la vallée. La période de mise en œuvre de ce projet de ZSP n'est donc pas opportune.

De plus, le caractère touristique de la Maurienne n'est pas compatible avec l'exploitation intensive de carrières. Il est également utile de rappeler que la Maurienne participe déjà à l'effort nationale de la protection de l'environnement (Parc National de la Vanoise, Natura 2000, Zones classées...).

Après avoir entendu les exposés des conseillers et du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis négatif sur le projet de ZSP à ce stade de connaissance du dossier.
- Demande une information complète de ce projet de la part des services de l'Etat auprès des élus et de la population, notamment par l'organisation de réunions publiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Patrick PROVOST



Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 073-200072270-20230123-DCM20230123\_07-DE